

Délibération N° 2025-13

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 14 février 2025,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 19 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election des membres de l'instance préparatoire du Conseil d'administration.

Les administrateurs et administratrices procèdent à l'élection des membres de l'instance préparatoire du Conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour).

Sont élus :

Mme Martine SEVILLE, au titre du collège A
Mme Solenn HUITRIC, au titre du collège B
M. Hervé ROZIER, au titre du collège BIATSS
Mme Lilie MAHSAS, au titre du collège des Usagers

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 29

Fait à Lyon, le 17 février 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 21 février 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 21 février 2025.